



Paielement des charges locatives abusives ?

Par **romaric58_old**, le **15/07/2007** à **09:33**

j'ai signé mon bail le 29 juin 2007 et l'agence du propriétaire me réclame les charges locatives complètes du mois de juin (équivalentes à 38 euros). Lors de ma signature du bail, j'ai déjà payé un loyer+charges (+ garantie + frais d'agence)....mais ils m'ont stipulé que c'était pour le mois de juillet. rnrnDonc, ont-ils le droit de me réclamer un mois complet de charges (et non au prorata du nombre de jours d'occupation du logement) ? Si non, à quels organismes (ou texte de loi) faut-il que je fasse appel pour résoudre ce problème ?rnrnJ'ai cherché sur internet mais je n'ai rien trouvé qui puisse m'aider. je vous remercie par avance pour votre aide.